



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

ALTEMA

18 décembre 2024

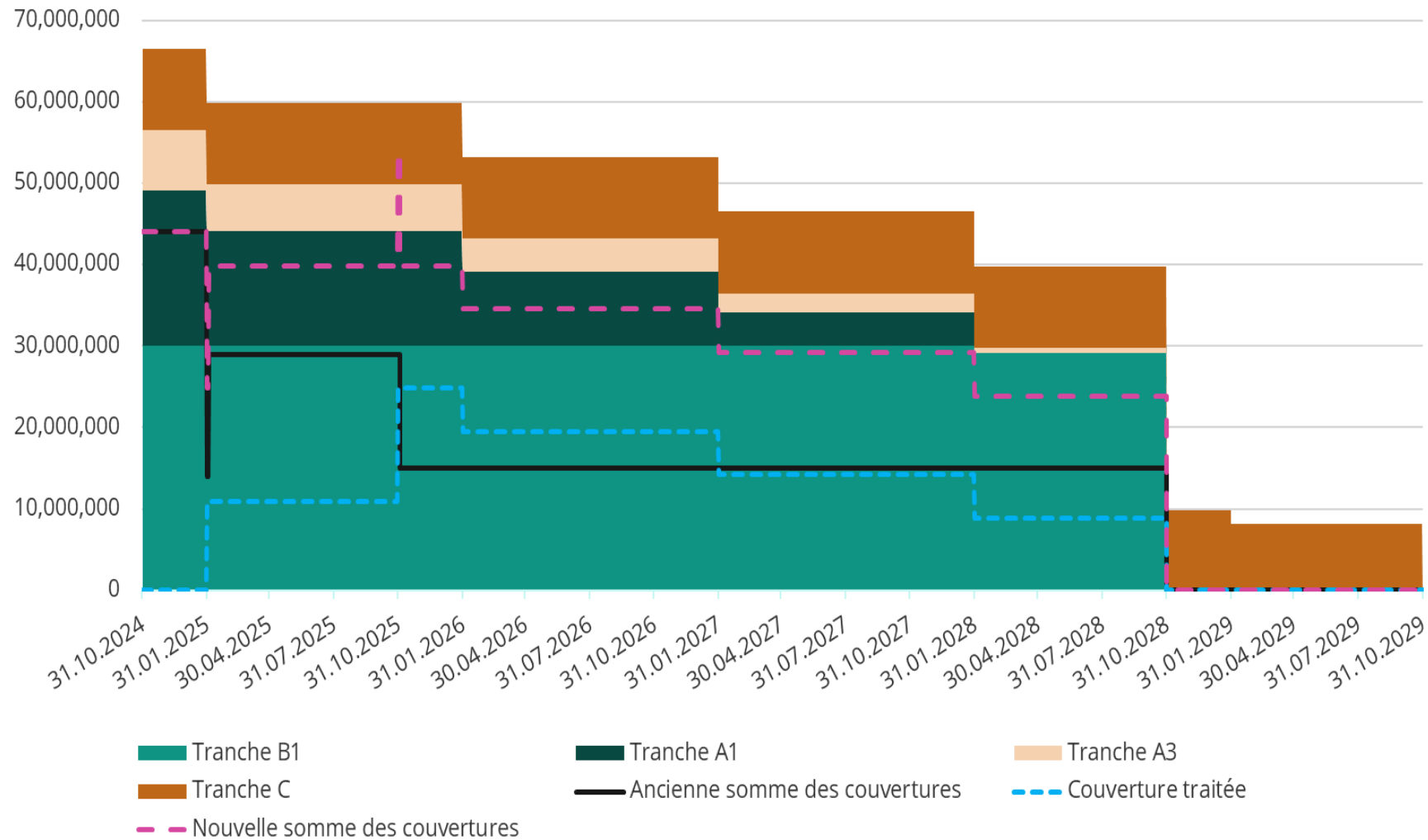


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3.75 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.5% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2.5% à 3.75 ans.

Répartition bancaire :
CIC 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : LCL, BNP, CIC EST, CA Alsace Vosges

Crédit de Refinancement : €60'000'000, tiré le 16/12/2021 par l'emprunteur A (**FDR**) :

- **Tranche A1** : €30'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 31/01/2028. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,40%
- **Tranche B1** : €30'000'000, amortissement in fine, échéance le 31/10/2028. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,80%

Crédit d'Acquisition FDR/Hild : €20'000'000, tiré le 03/11/2022 par l'emprunteur C (**Groupe Altema**) :

- **Tranche A3** : €10'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 31/01/2029. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,75%
- **Tranche C** : €10'000'000, amortissement in fine, échéance le 31/10/2029. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 4,75%

Obligation de couverture :

L'Emprunteur C s'engage à conclure avec une ou plusieurs banques de couverture dans les 3 mois de la date de signature de l'Avenant, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur C contre une hausse de l'Euribor 3 mois de plus de 2,00% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première période d'intérêts (avant prise en compte du dernier paragraphe de la définition d'Euribor) pour une durée de minimum 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à au moins 66,67% de l'encours du Crédit d'Acquisition FDR/Hild.

Banques de couverture: LCL, BNP, CIC EST, CA Alsace Vosges

Couvertures existantes :

CAP 0,5% LCL : départ 31/01/2022, échéance 31/01/2025, notionnel €30'000'000. Prime lissée : 0,188%.

CAP 1% LCL : départ 03/11/2022, échéance 03/11/2025, notionnel €14'000'000. Prime lissée : 2,213%.

SWAP NON FLOORE LCL : départ 03/02/2025, échéance 31/10/2028, notionnel €15'000'000. **Taux fixe : 2,15%**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CIC

Cours d'exercice : 2.5% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 06/12/2024

Date de début : 31/01/2025

Date de fin : 31/10/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €10,854,302 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/10/2028 : **0.25%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€138,636**.

Primes à payer

Couverture CIC

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29.01.2025	31.01.2025	30.04.2025	30.04.2025	10,854,302	6,709	-131,927
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	10,854,302	6,935	-124,992
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	10,854,302	6,935	-118,058
29.10.2025	31.10.2025	30.01.2026	30.01.2026	24,854,302	15,707	-102,351
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	19,520,969	12,201	-90,151
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	19,520,969	12,472	-77,679
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	19,520,969	12,336	-65,343
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	19,520,969	12,336	-53,007
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	14,187,636	8,966	-44,041
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	14,187,636	8,966	-35,075
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	14,187,636	8,966	-26,109
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	14,187,636	9,261	-16,848
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	8,854,303	5,411	-11,437
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	8,854,303	5,780	-5,657
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	8,854,303	5,657	0

Prime lissée

0.25%

Total à payer

138,636

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Tranche A1		Tranche B1		Tranche A3		Tranche C		TOTAL DETTE
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
31/10/2024	31/01/2025	0	19 075 605	0	30 000 000	0	7 408 939	0	10 000 000	66 484 543
31/01/2025	03/02/2025	5 000 000	14 075 605	0	30 000 000	1 666 666	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
03/02/2025	30/04/2025	0	14 075 605	0	30 000 000	0	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
30/04/2025	31/07/2025	0	14 075 605	0	30 000 000	0	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
31/07/2025	31/10/2025	0	14 075 605	0	30 000 000	0	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
31/10/2025	03/11/2025	0	14 075 605	0	30 000 000	0	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
03/11/2025	31/01/2026	0	14 075 605	0	30 000 000	0	5 742 273	0	10 000 000	59 817 877
31/01/2026	30/04/2026	5 000 000	9 075 605	0	30 000 000	1 666 666	4 075 607	0	10 000 000	53 151 211
30/04/2026	31/07/2026	0	9 075 605	0	30 000 000	0	4 075 607	0	10 000 000	53 151 211
31/07/2026	31/10/2026	0	9 075 605	0	30 000 000	0	4 075 607	0	10 000 000	53 151 211
31/10/2026	31/01/2027	0	9 075 605	0	30 000 000	0	4 075 607	0	10 000 000	53 151 211
31/01/2027	30/04/2027	5 000 000	4 075 605	0	30 000 000	1 666 666	2 408 941	0	10 000 000	46 484 545
30/04/2027	31/07/2027	0	4 075 605	0	30 000 000	0	2 408 941	0	10 000 000	46 484 545
31/07/2027	31/10/2027	0	4 075 605	0	30 000 000	0	2 408 941	0	10 000 000	46 484 545
31/10/2027	31/01/2028	0	4 075 605	0	30 000 000	0	2 408 941	0	10 000 000	46 484 545
31/01/2028	30/04/2028	4 075 605	0	0	30 000 000	1 666 670	742 271	0	10 000 000	40 742 271
30/04/2028	31/07/2028	0	0	0	30 000 000	0	742 271	0	10 000 000	40 742 271
31/07/2028	31/10/2028	0	0	0	30 000 000	0	742 271	0	10 000 000	40 742 271
31/10/2028	31/01/2029	0	0	30 000 000	0	0	742 271	0	10 000 000	10 742 271
31/01/2029	30/04/2029	0	0	0	0	742 271	0	0	10 000 000	10 000 000
30/04/2029	31/07/2029	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
31/07/2029	31/10/2029	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
31/10/2029	31/01/2030	0	0	0	0	0	0	10 000 000	0	0
Période brisée										

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Cap 0,50% (LCLxFDR)	Cap 1% (LCLxFDR)	Swap Non Flooré 2,15% (LCLxGroupe Altema)	Ancienne somme des couvertures	Couverture traitée	Nouvelle somme des couvertures
31/10/2024	31/01/2025	30 000 000	14 000 000	0	44 000 000	0	44 000 000
31/01/2025	03/02/2025	0	14 000 000	0	14 000 000	10 854 302	24 854 302
03/02/2025	30/04/2025	0	14 000 000	15 000 000	29 000 000	10 854 302	39 854 302
30/04/2025	31/07/2025	0	14 000 000	15 000 000	29 000 000	10 854 302	39 854 302
31/07/2025	31/10/2025	0	14 000 000	15 000 000	29 000 000	10 854 302	39 854 302
31/10/2025	03/11/2025	0	14 000 000	15 000 000	29 000 000	24 854 302	53 854 302
03/11/2025	31/01/2026	0	0	15 000 000	15 000 000	24 854 302	39 854 302
31/01/2026	30/04/2026	0	0	15 000 000	15 000 000	19 520 969	34 520 969
30/04/2026	31/07/2026	0	0	15 000 000	15 000 000	19 520 969	34 520 969
31/07/2026	31/10/2026	0	0	15 000 000	15 000 000	19 520 969	34 520 969
31/10/2026	31/01/2027	0	0	15 000 000	15 000 000	19 520 969	34 520 969
31/01/2027	30/04/2027	0	0	15 000 000	15 000 000	14 187 636	29 187 636
30/04/2027	31/07/2027	0	0	15 000 000	15 000 000	14 187 636	29 187 636
31/07/2027	31/10/2027	0	0	15 000 000	15 000 000	14 187 636	29 187 636
31/10/2027	31/01/2028	0	0	15 000 000	15 000 000	14 187 636	29 187 636
31/01/2028	30/04/2028	0	0	15 000 000	15 000 000	8 854 303	23 854 303
30/04/2028	31/07/2028	0	0	15 000 000	15 000 000	8 854 303	23 854 303
31/07/2028	31/10/2028	0	0	15 000 000	15 000 000	8 854 303	23 854 303
31/10/2028	31/01/2029	0	0	0	0	0	0
31/01/2029	30/04/2029	0	0	0	0	0	0
30/04/2029	31/07/2029	0	0	0	0	0	0
31/07/2029	31/10/2029	0	0	0	0	0	0
31/10/2029	31/01/2030	0	0	0	0	0	0
Période brisée							

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	5,550
-------------	-------

CIC

Economies totales

37,152

Taux/Prix sans marge bancaire	120,289
Prix avec marge bancaire standard *	175,787
Marge bancaire standard (10 points de base) *	55,499
Prix final	138,636
Marge finale	18,347

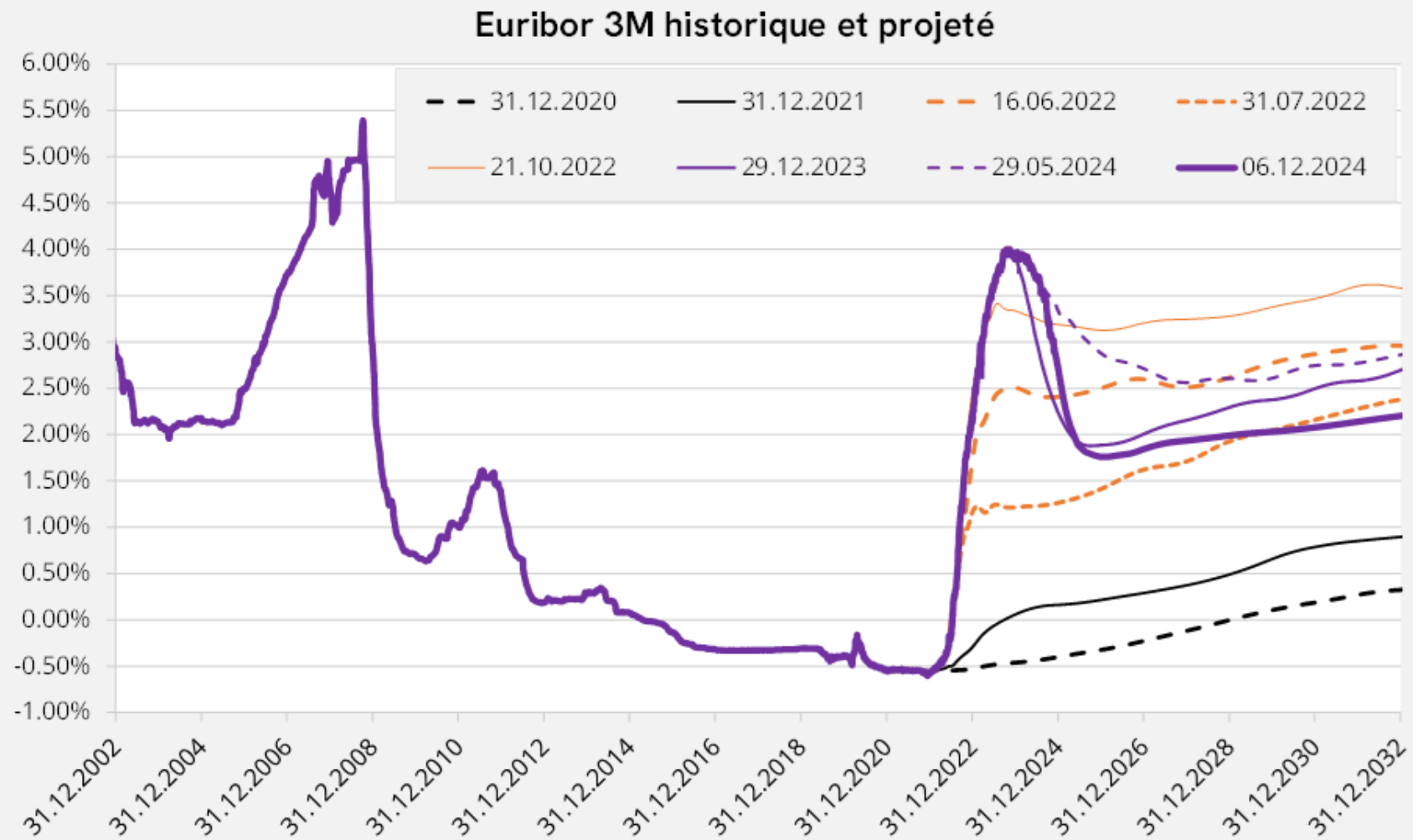
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

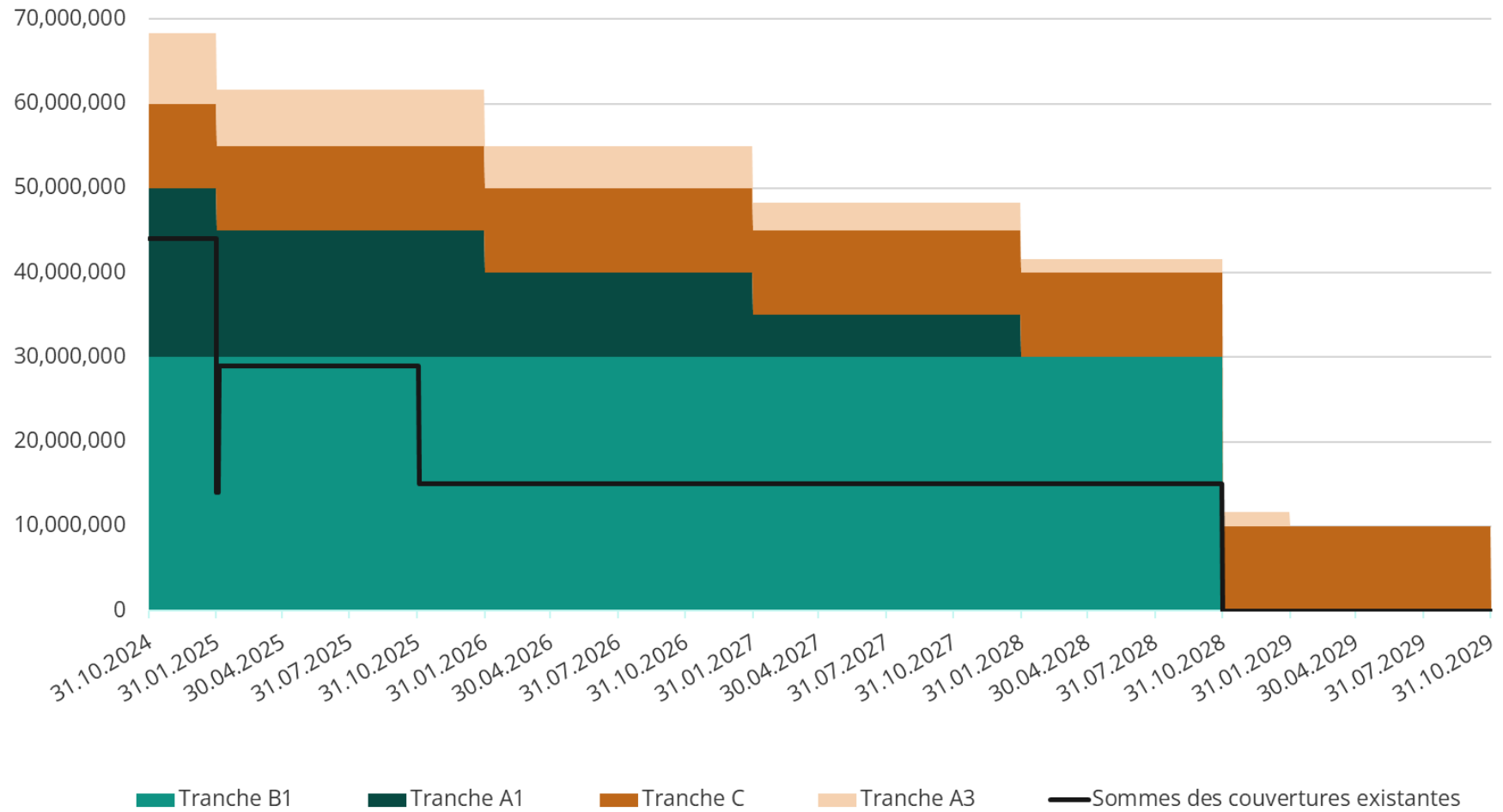
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (06/12/2024)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : LCL, BNP, CIC EST, CA Alsace Vosges

Crédit de Refinancement : €60'000'000, tiré le 16/12/2021 par l'emprunteur A (**FDR**) :

- **Tranche A1** : €30'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 31/01/2028. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,40%
- **Tranche B1** : €30'000'000, amortissement in fine, échéance le 31/10/2028. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,80%

Crédit d'Acquisition FDR/Hild : €20'000'000, tiré le 03/11/2022 par l'emprunteur C (**Groupe Altema**) :

- **Tranche A3** : €10'000'000, amortissement linéaire annuel, échéance le 31/01/2029. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 2,75%
- **Tranche C** : €10'000'000, amortissement in fine, échéance le 31/10/2029. Intérêts calculés sur Euribor 3 mois flooré à 0% + 4,75%

Obligation de couverture :

L'Emprunteur C s'engage à conclure avec une ou plusieurs banques de couverture dans les 3 mois de la date de signature de l'Avenant, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur C contre une hausse de l'Euribor 3 mois de plus de 2,00% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première période d'intérêts (avant prise en compte du dernier paragraphe de la définition d'Euribor) pour une durée de minimum 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à au moins 66,67% de l'encours du Crédit d'Acquisition FDR/Hild.

Banques de couverture: LCL, BNP, CIC EST, CA Alsace Vosges

Couvertures existantes :

CAP 0,5% LCL : départ 31/01/2022, échéance 31/01/2025, notionnel €30'000'000. Prime lissée : 0,188%.

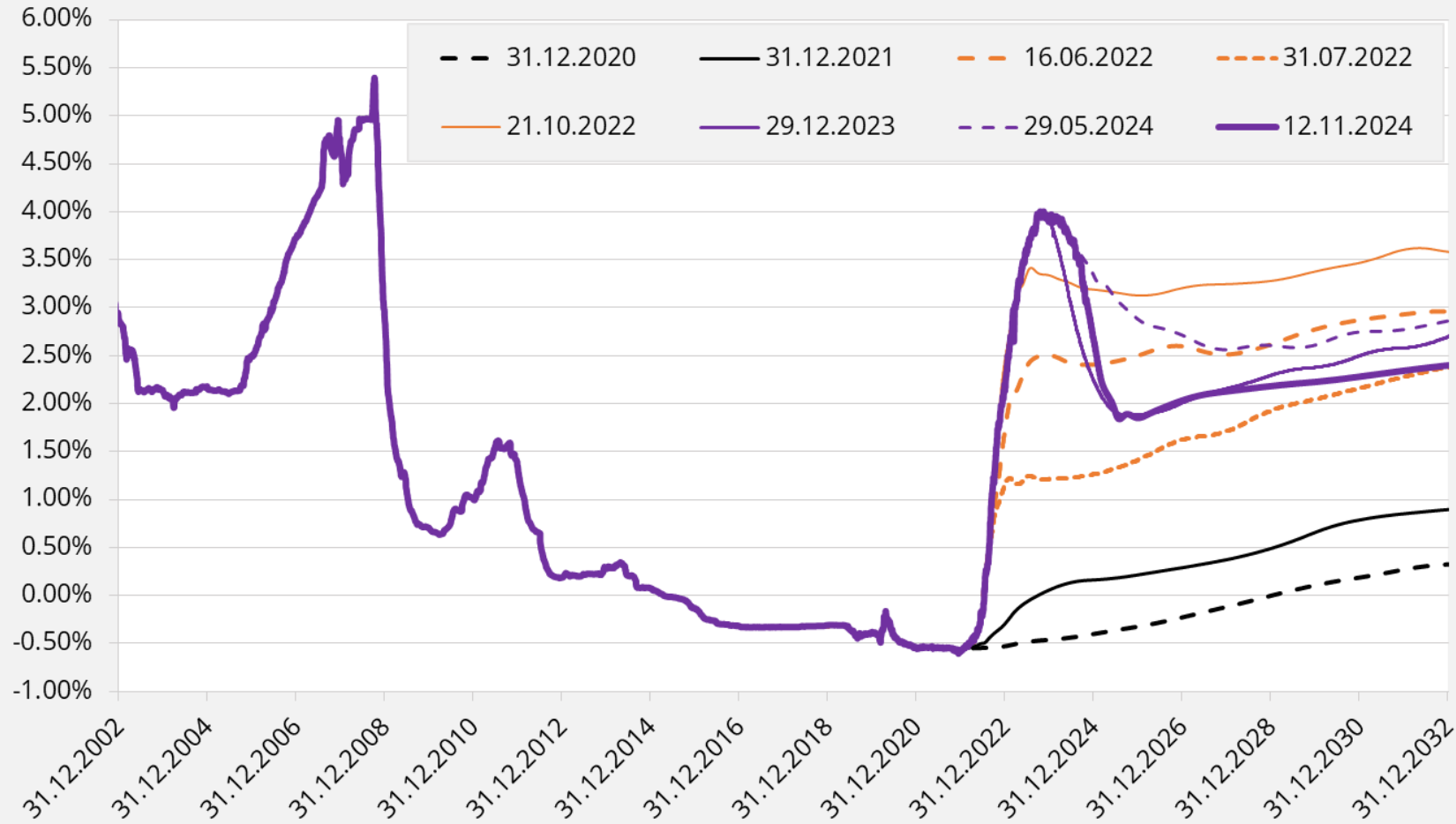
CAP 1% LCL : départ 03/11/2022, échéance 03/11/2025, notionnel €14'000'000. Prime lissée : 2,213%.

SWAP NON FLOORE LCL : départ 03/02/2025, échéance 31/10/2028, notionnel €15'000'000. **Taux fixe : 2,15%**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté



Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

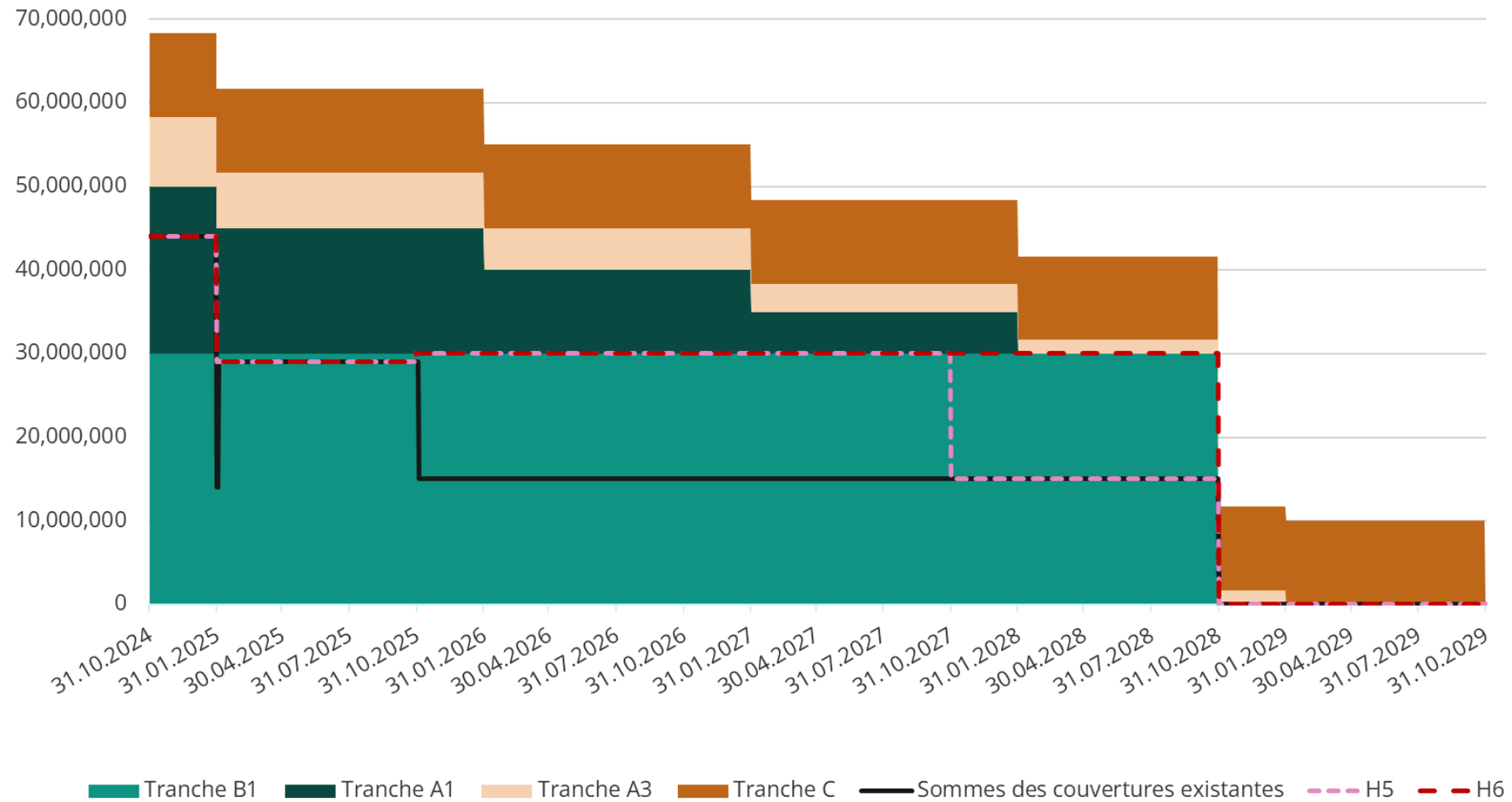
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE		H2 bis
Valeur 1bp en EUR		14,813
Swap sans Floor		2.17%
Swap avec Floor		2.28%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Produits recommandés

COUVERTURE	H2 bis*	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
Durée	5 ans	2.75 ans	3.75 ans	2 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	24,333,334	20,333,334	20,333,334	15,000,000	15,000,000
Notionnel au 31/10/2025	46,666,668	34,333,334	34,333,334	15,000,000	15,000,000
Début de période	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	31.10.2025	31.10.2025
Fin de période	31.10.2029	31.10.2027	31.10.2028	31.10.2027	31.10.2028
Valeur 1bp en EUR	14,813	7,154	9,155	3,042	4,567

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*bis : en complément
de la couverture
existante

H1 bis = H1 –
couverture existante

Prime d'option lissée					
Cap 0% annualisé	2.28%	2.17%	2.22%	2.16%	2.24%
Taux financement Max	2.28%	2.17%	2.22%	2.16%	2.24%

Cap 2.5% annualisé	0.40%	0.31%	0.37%	0.36%	0.44%
Taux financement Max	2.90%	2.81%	2.87%	2.86%	2.94%

Cap 3% annualisé	0.26%	0.21%	0.25%	0.24%	0.31%
Taux financement Max	3.26%	3.21%	3.25%	3.24%	3.31%

Cap 3.5% annualisé	0.19%	0.15%	0.19%	0.18%	0.23%
Taux financement Max	3.69%	3.65%	3.69%	3.68%	3.73%

Prime des options en EUR					
Cap 0%	3,220,000	1,494,700	1,943,200	627,800	969,400
Cap 2.5%	569,600	214,000	326,400	105,500	191,900
Cap 3%	374,400	141,600	222,900	71,200	133,700
Cap 3.5%	275,800	103,600	163,700	51,300	97,600

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 bis Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
29.10.2025	31.10.2025	30.01.2026	30.01.2026	15,000,000	13,188	-92,313
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	15,000,000	13,043	-79,270
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	15,000,000	13,332	-65,938
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	15,000,000	13,188	-52,750
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	15,000,000	13,188	-39,563
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	15,000,000	13,188	-26,375
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	15,000,000	13,188	-13,188
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	15,000,000	13,188	0

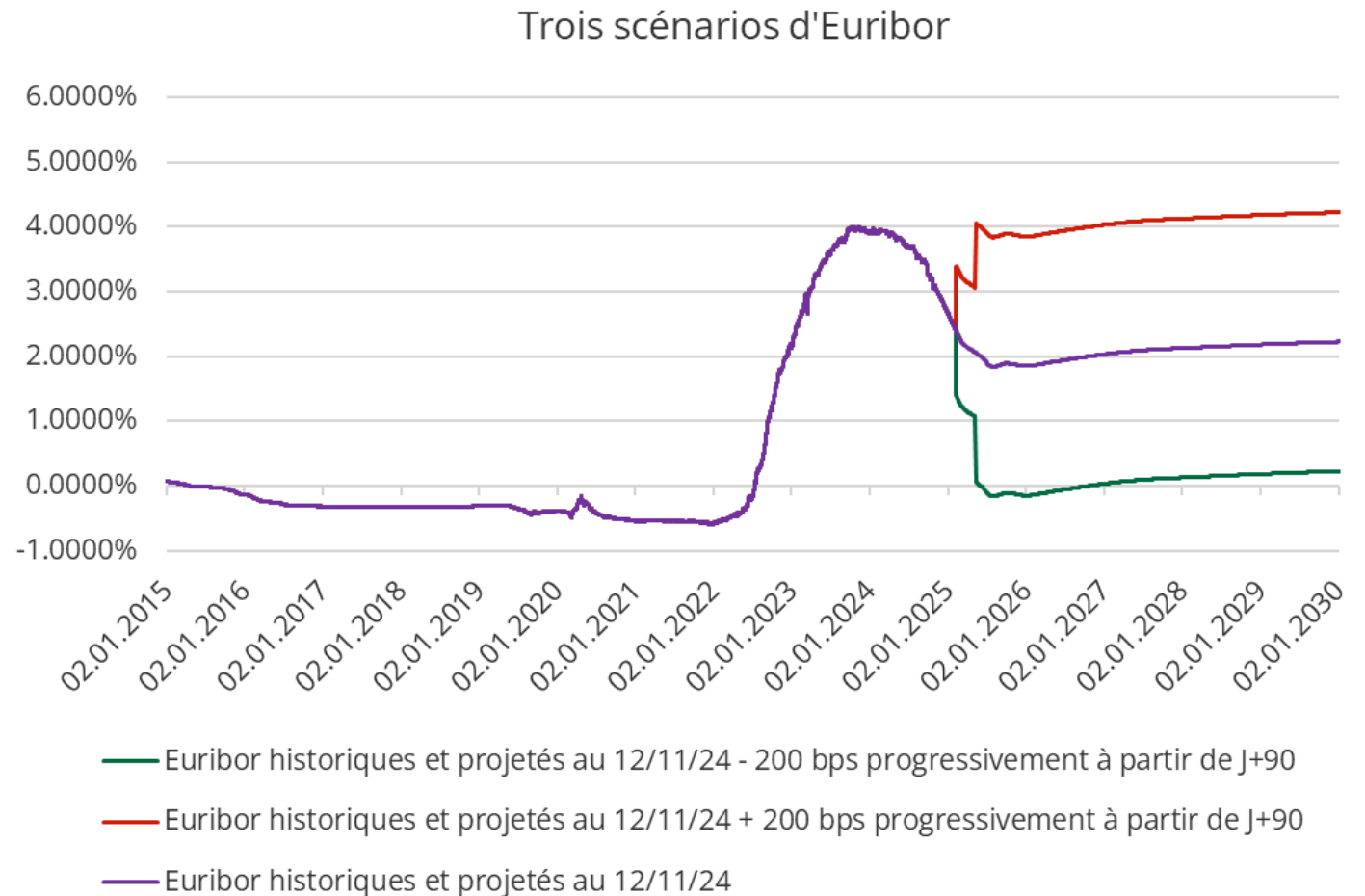
Prime lissée	0.36%
--------------	-------

Total à payer	105,500
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

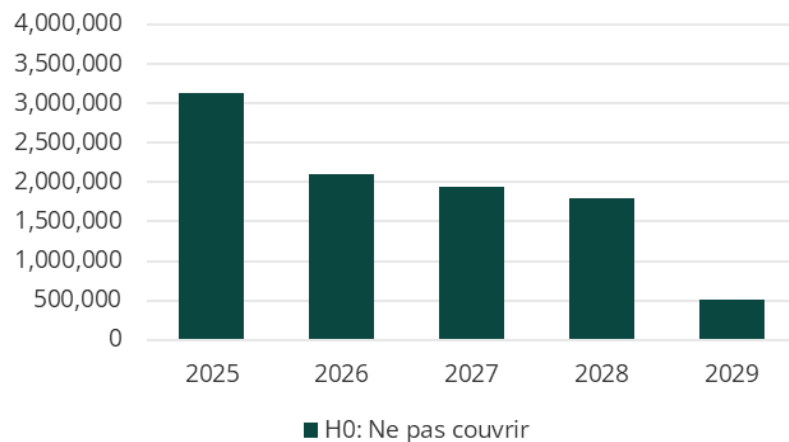
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.40%** (Tranche A), **2.80%** (Tranche B), **2.75%** (Tranche A3) et **4.75%** (Tranche C), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

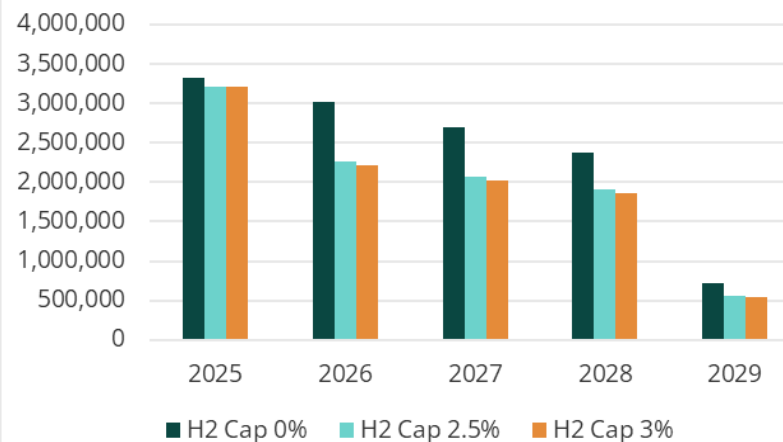


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

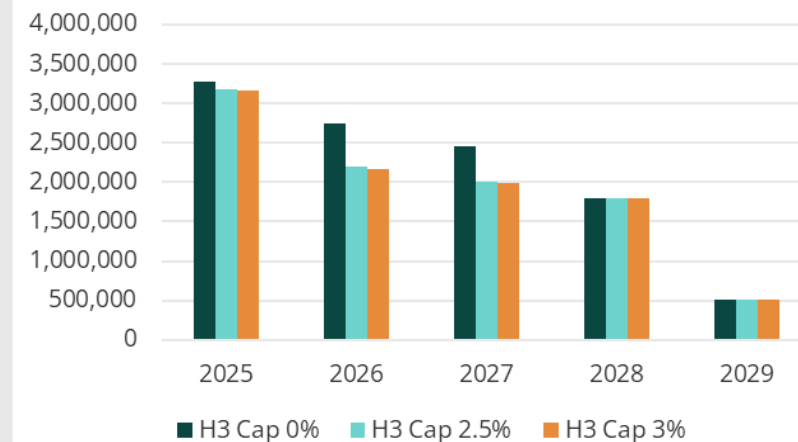
STRATEGIE H0: Ne pas couvrir



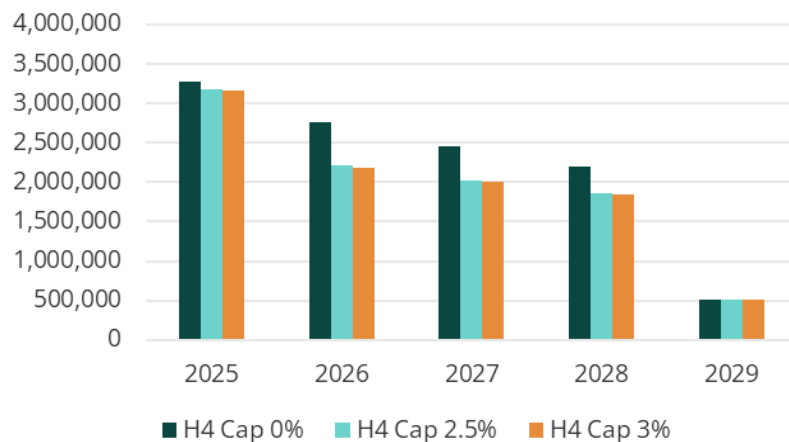
STRATEGIE H2



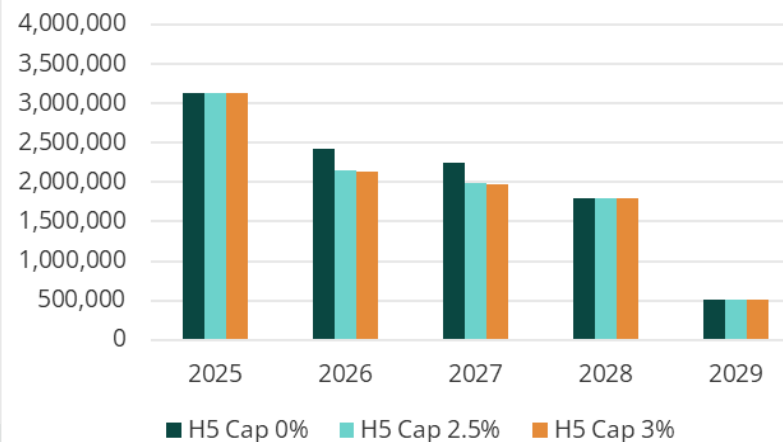
STRATEGIE H3



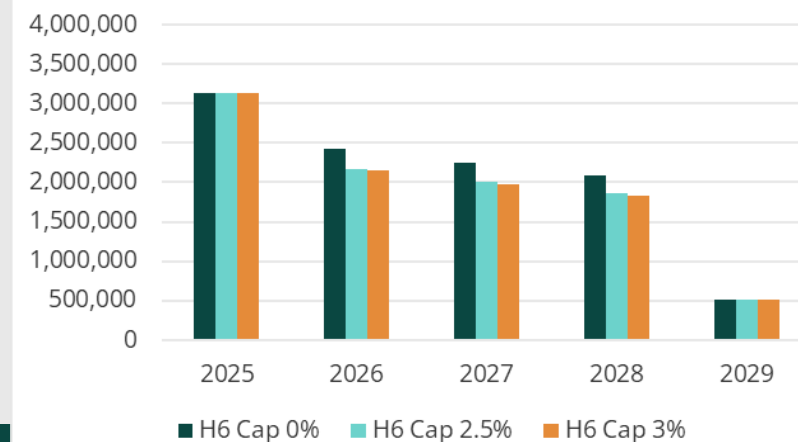
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



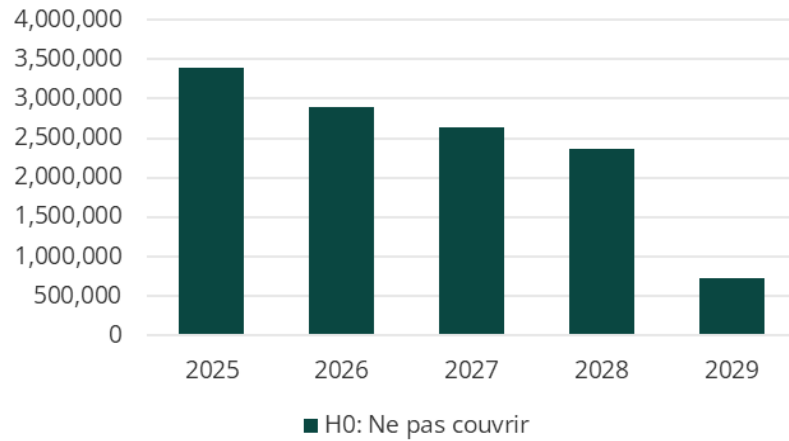
STRATEGIE H6



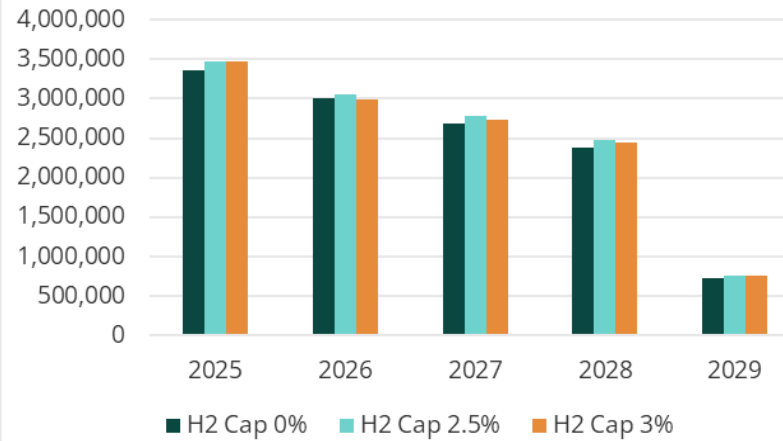
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

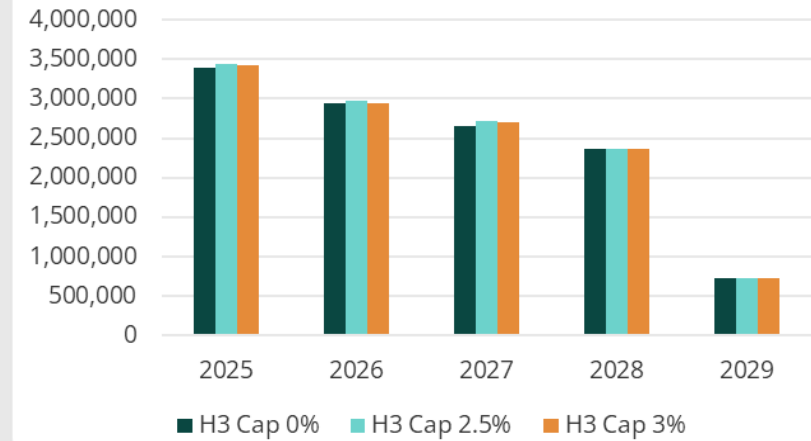
STRATEGIE H0: Ne pas couvrir



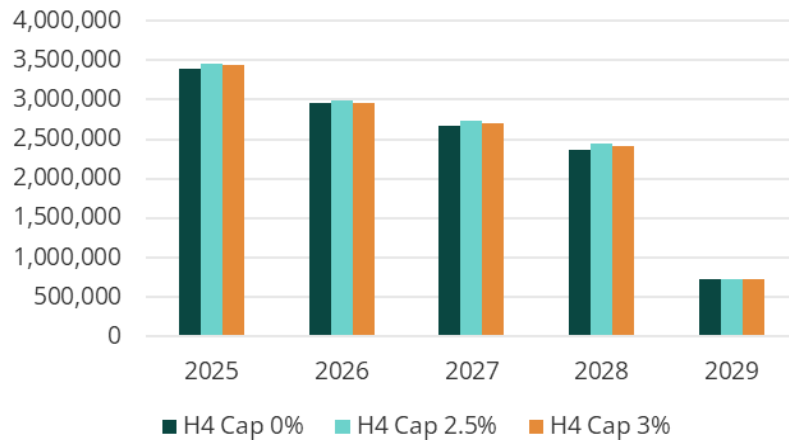
STRATEGIE H2



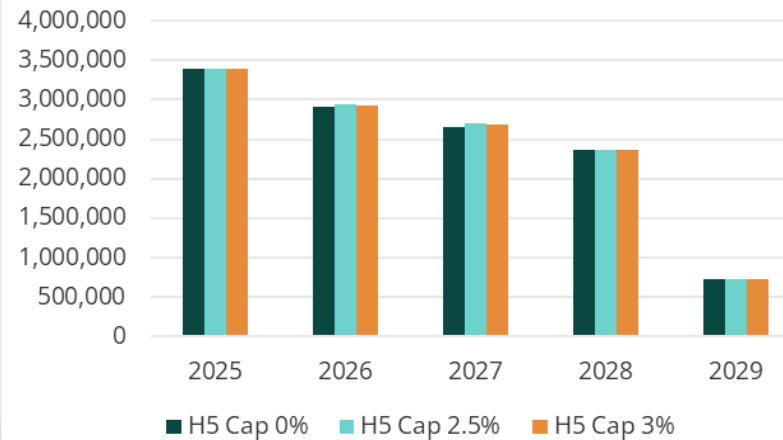
STRATEGIE H3



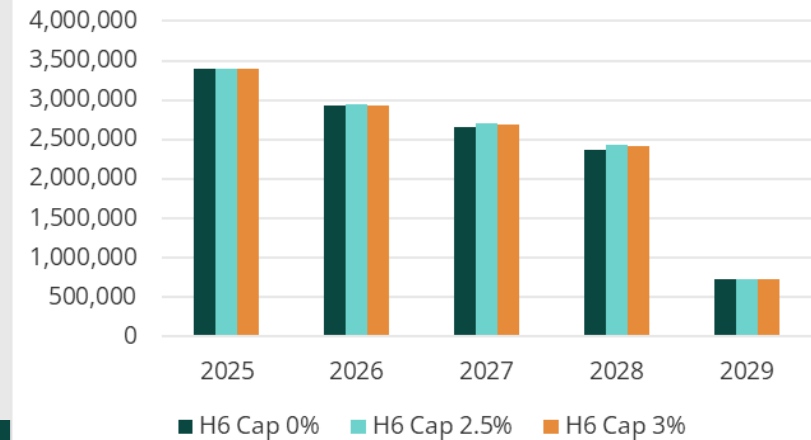
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



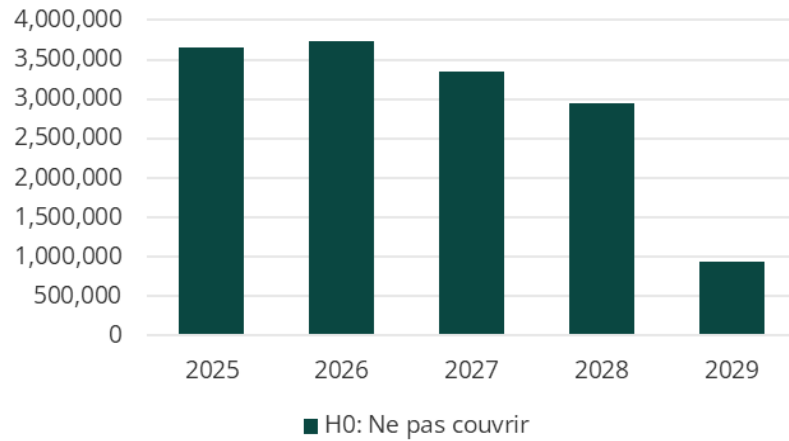
STRATEGIE H6



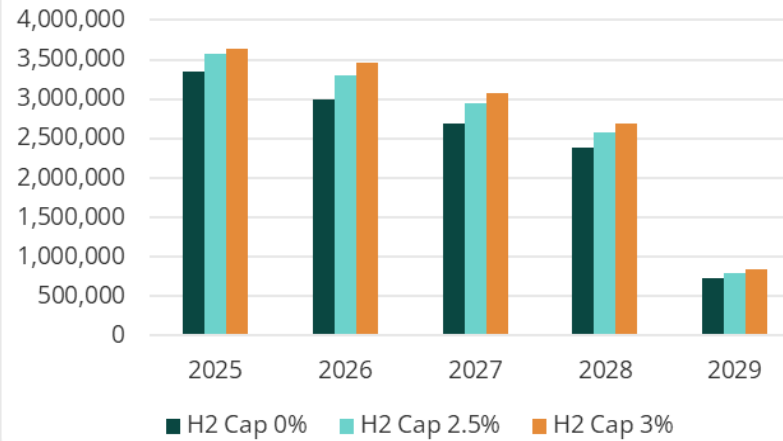
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

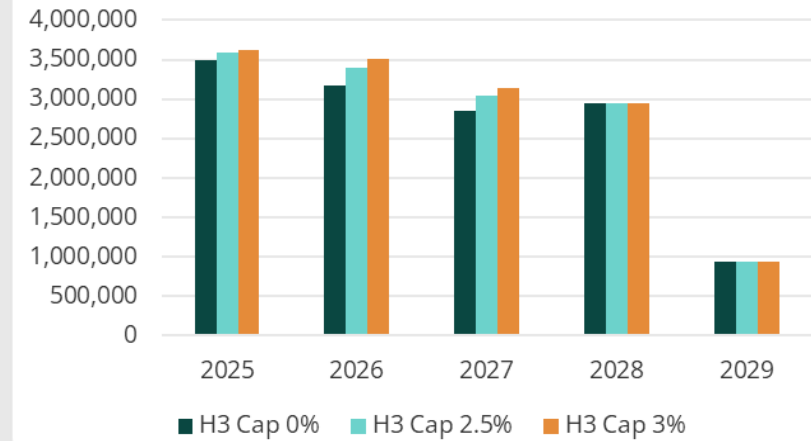
STRATEGIE H0: Ne pas couvrir



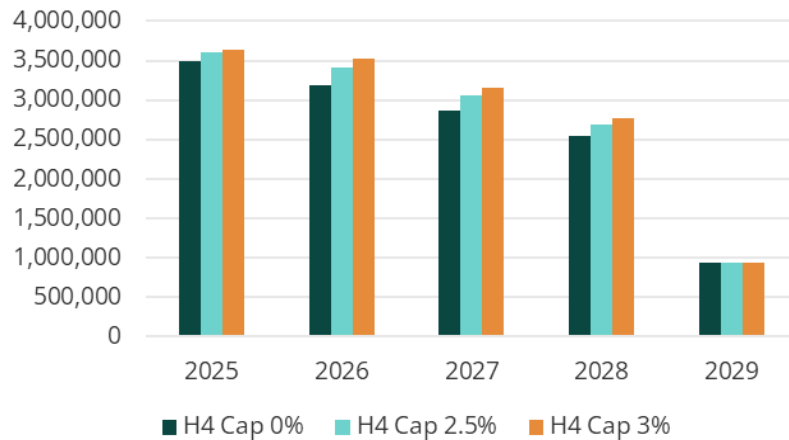
STRATEGIE H2



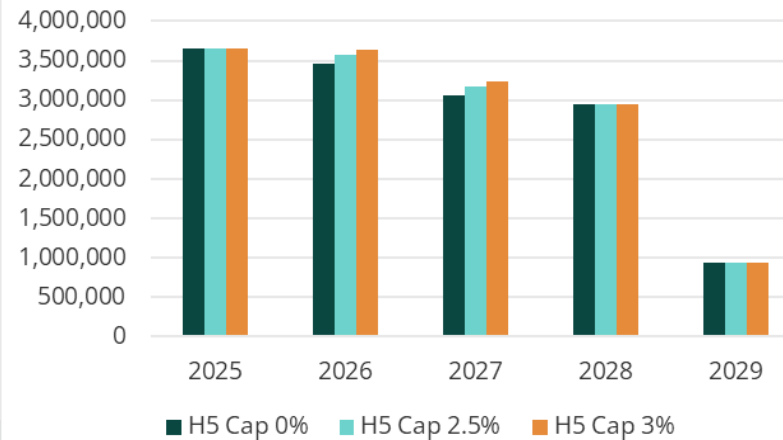
STRATEGIE H3



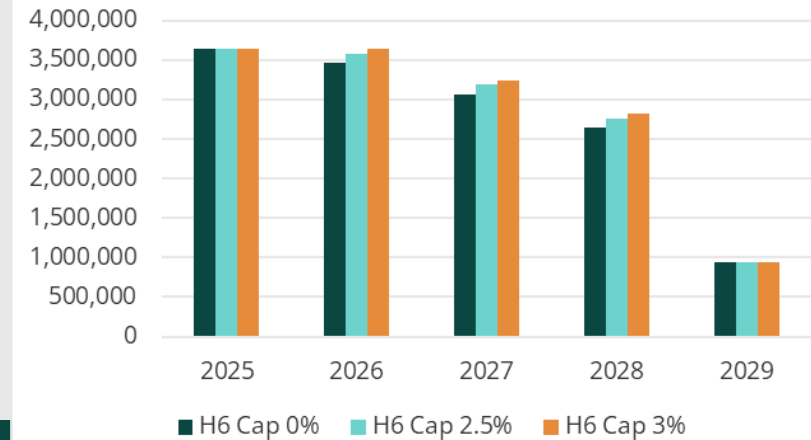
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



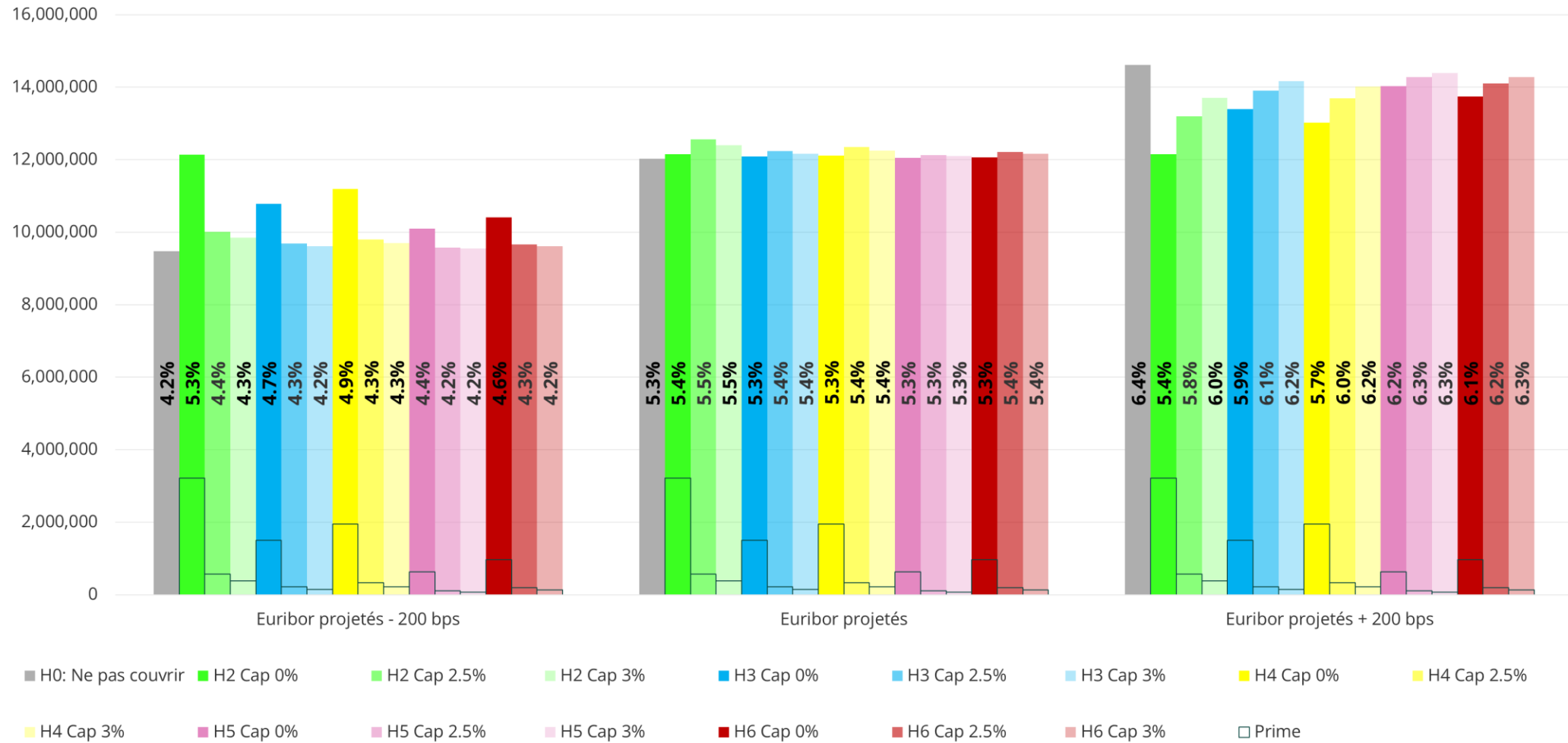
STRATEGIE H6



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H0	STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	Ne pas couvrir	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	9,475,160	12,137,963	10,010,185	9,846,078	10,776,664	9,689,160	9,616,760
Euribor projetés	12,026,456	12,151,535	12,561,481	12,397,373	12,088,611	12,240,456	12,168,056
Euribor projetés + 200 bps	14,617,345	12,149,201	13,197,913	13,702,982	13,401,130	13,906,448	14,166,631

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	11,197,865	9,801,560	9,698,060	10,094,451	9,580,660	9,546,360	10,415,020	9,667,060	9,608,860
Euribor projetés	12,109,776	12,352,856	12,249,356	12,052,475	12,131,956	12,097,656	12,068,043	12,218,356	12,160,156
Euribor projetés + 200 bps	13,022,257	13,691,521	14,020,614	14,035,031	14,273,147	14,390,931	13,745,599	14,109,766	14,279,899

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		Tranche A3		Tranche C		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	0	20,000,000	0	30,000,000	0	8,333,334	0	10,000,000	68,333,334
29.01.2025	31.01.2025	03.02.2025	03.02.2025	5,000,000	15,000,000	0	30,000,000	1,666,666	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
01.02.2025	03.02.2025	30.04.2025	30.04.2025	0	15,000,000	0	30,000,000	0	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	0	15,000,000	0	30,000,000	0	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	0	15,000,000	0	30,000,000	0	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
29.10.2025	31.10.2025	03.11.2025	03.11.2025	0	15,000,000	0	30,000,000	0	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
01.11.2025	03.11.2025	31.01.2026	31.01.2026	0	15,000,000	0	30,000,000	0	6,666,668	0	10,000,000	61,666,668
29.01.2026	31.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	5,000,000	10,000,000	0	30,000,000	1,666,666	5,000,002	0	10,000,000	55,000,002
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	0	10,000,000	0	30,000,000	0	5,000,002	0	10,000,000	55,000,002
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	0	10,000,000	0	30,000,000	0	5,000,002	0	10,000,000	55,000,002
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	0	10,000,000	0	30,000,000	0	5,000,002	0	10,000,000	55,000,002
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	5,000,000	5,000,000	0	30,000,000	1,666,666	3,333,336	0	10,000,000	48,333,336
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	0	5,000,000	0	30,000,000	0	3,333,336	0	10,000,000	48,333,336
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	0	5,000,000	0	30,000,000	0	3,333,336	0	10,000,000	48,333,336
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	0	5,000,000	0	30,000,000	0	3,333,336	0	10,000,000	48,333,336
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	5,000,000	0	0	30,000,000	1,666,666	1,666,670	0	10,000,000	41,666,670
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	0	0	0	30,000,000	0	1,666,670	0	10,000,000	41,666,670
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	0	0	0	30,000,000	0	1,666,670	0	10,000,000	41,666,670
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	0	0	30,000,000	0	0	1,666,670	0	10,000,000	11,666,670
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	0	0	0	0	1,666,670	0	0	10,000,000	10,000,000
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	0	0	0	0	0	0	0	10,000,000	10,000,000
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	0	0	0	0	0	0	0	10,000,000	10,000,000
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	0	0	0	0	0	0	10,000,000	0	0

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Cap 0,50% (LCLxFDR)	Cap 1% (LCLxFDR)	Swap Non Flooré 2,15% (LCLxGroupe Altema)	COUVERTURE EXISTANTE Totale	H0: Ne pas couvrir	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist
29.10.2024	31.10.2024	31.01.2025	31.01.2025	30,000,000	14,000,000	0	44,000,000	0	24,333,334	0	0	0	0
29.01.2025	31.01.2025	03.02.2025	03.02.2025	0	14,000,000	0	14,000,000	0	32,666,668	20,333,334	20,333,334	0	0
01.02.2025	03.02.2025	30.04.2025	30.04.2025	0	14,000,000	15,000,000	29,000,000	0	32,666,668	20,333,334	20,333,334	0	0
28.04.2025	30.04.2025	31.07.2025	31.07.2025	0	14,000,000	15,000,000	29,000,000	0	32,666,668	20,333,334	20,333,334	0	0
29.07.2025	31.07.2025	31.10.2025	31.10.2025	0	14,000,000	15,000,000	29,000,000	0	32,666,668	20,333,334	20,333,334	0	0
29.10.2025	31.10.2025	03.11.2025	03.11.2025	0	14,000,000	15,000,000	29,000,000	0	46,666,668	34,333,334	34,333,334	15,000,000	15,000,000
01.11.2025	03.11.2025	31.01.2026	31.01.2026	0	0	15,000,000	15,000,000	0	46,666,668	34,333,334	34,333,334	15,000,000	15,000,000
29.01.2026	31.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	0	0	15,000,000	15,000,000	0	40,000,002	29,000,002	29,000,002	15,000,000	15,000,000
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	0	0	15,000,000	15,000,000	0	40,000,002	29,000,002	29,000,002	15,000,000	15,000,000
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	0	0	15,000,000	15,000,000	0	40,000,002	29,000,002	29,000,002	15,000,000	15,000,000
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	0	0	15,000,000	15,000,000	0	40,000,002	29,000,002	29,000,002	15,000,000	15,000,000
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	0	0	15,000,000	15,000,000	0	33,333,336	23,666,669	23,666,669	15,000,000	15,000,000
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	0	0	15,000,000	15,000,000	0	33,333,336	23,666,669	23,666,669	15,000,000	15,000,000
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	0	0	15,000,000	15,000,000	0	33,333,336	23,666,669	23,666,669	15,000,000	15,000,000
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	0	0	15,000,000	15,000,000	0	33,333,336	0	23,666,669	0	15,000,000
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	0	0	15,000,000	15,000,000	0	26,666,670	0	18,333,336	0	15,000,000
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	0	0	15,000,000	15,000,000	0	26,666,670	0	18,333,336	0	15,000,000
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	0	0	15,000,000	15,000,000	0	26,666,670	0	18,333,336	0	15,000,000
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	0	0	0	0	0	11,666,670	0	0	0	0
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	0	0	0	0	0	10,000,000	0	0	0	0
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	0	0	0	0	0	10,000,000	0	0	0	0
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	0	0	0	0	0	10,000,000	0	0	0	0
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

Organiser la transaction.

Annexes

- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Inefficacité des swaps simples et des tunnels/collars (si le financement embarque un plancher sur Euribor)

Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance en cliquant ici.

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à :

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- Payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients

Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.

Un problème similaire se présente avec le collar :

- Le plancher du collar double le plancher du financement.
- En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture:

Les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement.

A ce titre, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps)

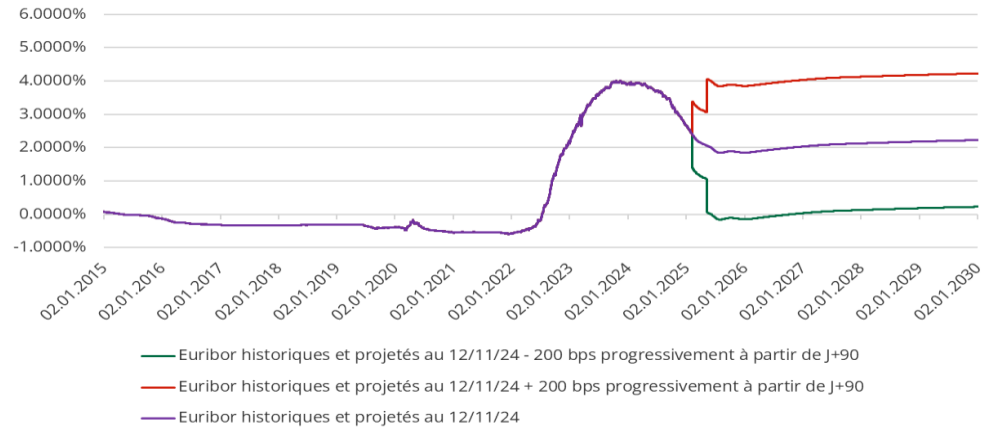
Solutions techniques:

Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.

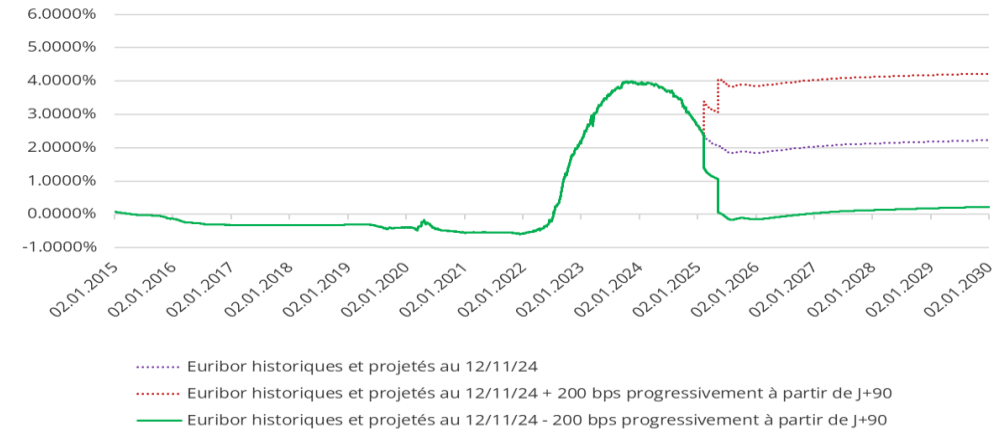
Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

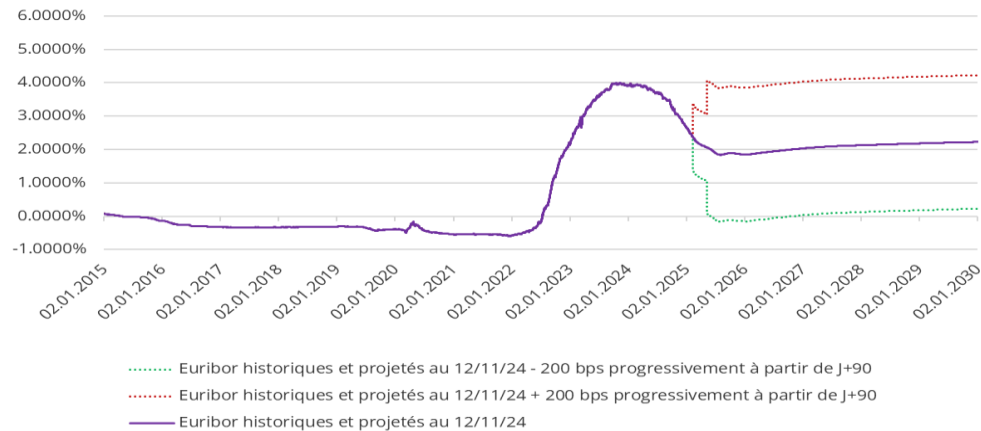
Trois scénarios d'Euribor



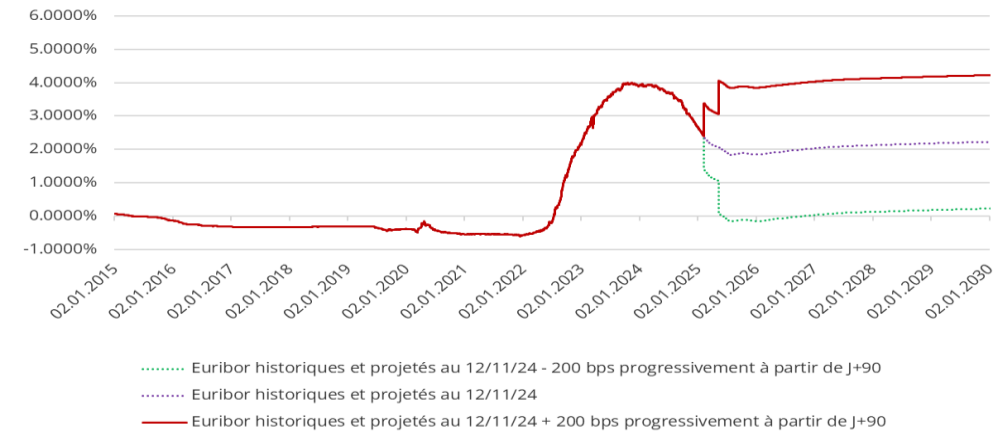
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

LE PRÉSENT AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT SENIOR INITIAL (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI CI-APRÈS) EST CONCLU ENTRE :

- (1) **FINANCIERE DU RIED**, société par actions simplifiée, ayant son siège social rue de la 5^{ème} Division Blindée, 68320 Jebnheim, immatriculée sous le numéro unique d'identification 822 451 597 RCS Colmar,

en qualité d'Emprunteur A et de Caution A ;
- (2) **HILD**, société par actions simplifiée, ayant son siège social à rue de la 5^{ème} Division Blindée, 68320 Jebnheim, immatriculée sous le numéro unique d'identification 352 847 248 RCS Colmar,

en qualité d'Emprunteur B ;
- (3) **GROUPE ALTEMA**, société par actions simplifiée, ayant son siège social à rue de la 5^{ème} Division Blindée, 68320 Jebnheim, immatriculée sous le numéro unique d'identification 919 844 118 RCS Paris (en cours de transfert au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar),

en qualité d'Emprunteur C et de Caution B ;
- (4) **CREDIT LYONNAIS**, société anonyme, ayant son siège social au 18, rue de la République, 69002 Lyon et son siège central au 20, avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex, immatriculée sous le numéro unique d'identification 954 509 741 RCS Lyon,

en qualité d'Arrangeur Mandaté, de Coordinateur, d'Agent Senior et d'Agent des Sûretés ;
- (5) **BNP PARIBAS**, société anonyme dont le siège social est 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, et dont le numéro unique d'identification est le 662 042 449 RCS Paris,

en qualité d'Arrangeur et de Coordinateur ;

Désignation du Prêteur Initial	Tranche A1 Engagement (EUR)	Tranche B1 Engagement (EUR)	Tranche A2 Engagement (EUR)	Tranche B2 Engagement (EUR)	Crédit Renouvelable Engagement (EUR)
CREDIT LYONNAIS siège social : 18, rue de la République 69002 Lyon siège central : 20, avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex 954 509 741 RCS Lyon	11.250.000	11.250.000	1.875.000	1.875.000	3.750.000
BNP PARIBAS 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris 662 042 449 RCS Paris	8.250.000	8.250.000	1.375.000	1.375.000	2.750.000
BANQUE CIC EST 31, rue Jean Wenger Valentin 67000 Strasbourg 754 800 712 RCS Strasbourg	7.500.000	7.500.000	1.250.000	1.250.000	2.500.000
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1, place de la Gare 67000 Strasbourg 437 642 531 RCS Strasbourg	3.000.000	3.000.000	500.000	500.000	1.000.000
TOTAL	30.000.000	30.000.000	5.000.000	5.000.000	10.000.000

Clauses contractuelles

Financement

Conformément au contrat de prêt senior en date du 16 décembre 2021 conclu entre la société Financière du Ried en qualité d'Emprunteur A et de Caution, la société Hild en qualité d'Emprunteur B, Crédit Lyonnais en qualité d'Arrangeur Mandaté, d'Agent Senior et d'Agent des Sûretés et les entités y visées en qualité de Prêteurs Initiaux (le « Contrat de Prêt Senior Initial »), les Prêteurs Initiaux ont mis à la disposition:

(1) de l'Emprunteur A :

(a) un crédit à terme d'un montant global en principal de 60.000.000 EUR destiné (a) au refinancement du Prêt Bancaire Existant, (b) au financement du Rachat ADP et (c) au financement du Rachat OC ; et

(b) un crédit à terme d'un montant global en principal de 10.000.000 EUR destiné (a) au financement ou refinancement partiel ou total d'Acquisitions Autorisées (en ce inclus les crédits vendeurs y afférents), directement ou indirectement (via l'octroi de Prêts Intragroupe), (b) le cas échéant, au refinancement de l'endettement existant de l'Entreprise Éligible objet de l'acquisition considérée et (c) au financement des frais y afférents ; et

(2) de l'Emprunteur B, un crédit renouvelable d'un montant global en principal de 10.000.000 EUR destiné au financement des besoins généraux du Groupe.

(B) L'Investisseur Financier envisage de procéder à l'acquisition de l'Emprunteur A et ses Filiales, par l'intermédiaire de la société Groupe Altema, tout en conservant les Crédits Senior existants visés ci-dessus.

(C) Ainsi, l'Investisseur Financier, a sollicité Crédit Lyonnais, en qualité d'Arrangeur Mandaté et Coordinateur, et BNP Paribas, en qualité d'Arrangeur et de Coordinateur, en vue de la mise à disposition de la société Groupe Altema, en qualité d'Emprunteur C et de Caution B au titre du Contrat de Prêt Initial (tel que modifié), d'un crédit additionnel à terme d'un montant global en principal de 20.000.000 EUR, destiné au financement partiel de l'acquisition par la société Groupe Altema de 94,54% du capital social et des droits de vote de l'Emprunteur A et 100% du capital social et des droits de vote de la société SDC Hild Invest, ainsi que du paiement des frais de transaction y afférents.

(D) Conformément à une lettre de demande de waiver en date du 28 juillet 2022 adressée par l'Emprunteur A à l'Agent Senior, l'Emprunteur A a sollicité l'autorisation des Prêteurs Initiaux afin de réaliser certaines modifications aux termes et conditions du Contrat de Prêt Senior Initial (la « Lettre de Demande de Waiver »), notamment :

- (1) de prolonger la durée des Crédits Senior existants ;
- (2) de modifier la définition de « Changement de Contrôle » pour permettre la réalisation de l'acquisition visée au paragraphe (C) ci-dessus ;
- (3) d'augmenter la Marge applicable aux Crédits Senior existants ;
- (4) d'ajouter le crédit à terme additionnel visé au paragraphe (C) ci-dessus.

(E) Les Prêteurs Senior ayant donné leur accord aux demandes visées à la Lettre de Demande de Waiver et à l'opération visée au paragraphe (C) ci-dessus, il a été convenu entre les Parties de modifier le Contrat de Prêt Senior Initial conformément aux modalités figurant ci-après.

Crédits Senior

Sous réserve des termes et conditions du Contrat :

(A) les Prêteurs Initiaux ont consenti à la Date de Signature :

- (1) à l'Emprunteur A, le Crédit de Refinancement d'un montant global en principal égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A1 et de la Tranche B1, soit 60.000.000 EUR ; et
- (2) à l'Emprunteur A, le Crédit de Croissance Externe d'un montant maximum en principal égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A2 et de la Tranche B2, soit 10.000.000 EUR ;
- (3) à l'Emprunteur B, le Crédit Renouvelable d'un montant maximum en principal égal à la somme des Engagements au titre du Crédit Renouvelable, soit 10.000.000 EUR à la Date de Signature.

(B) Les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur C, à la date de signature de l'Avenant, le Crédit d'Acquisition FDR/Hild d'un montant global en principal égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A3 et de la Tranche C, soit 20.000.000 EUR.

Clauses contractuelles

Financement

Daté : 16 décembre 2021, tel que modifié
en date du 3 novembre 2022

007074/007074-00075/IVAP

L_LIVE_EMEA2:100555720v12

Contrat de Prêt Senior

entre

FINANCIERE DU RIED
en qualité d'Emprunteur A et de Caution A

HILD
en qualité d'Emprunteur B

GROUPE ALTEMA
en qualité d'Emprunteur C et de Caution B

CREDIT LYONNAIS
en qualité d'Arrangeur Mandaté, de Coordinateur, d'Agent Senior et d'Agent des
Sûretés

BNP PARIBAS
en qualité d'Arrangeur et de Coordinateur

et

LES ENTITES DONT LA LISTE FIGURE EN ANNEXE
1
en qualité de Prêteurs Senior

d'un montant maximum global de 100.000.000 EUR

« **Contrat de Prêt Senior Initial** » a la signification qui lui est attribuée au paragraphe (A) du préambule.

« **Contrat de Subordination et sur le Rang** » désigne le contrat de subordination et sur le rang conclu à la Date de Signature, tel que modifié par avenant en date du 3 novembre 2022, conclu entre les Obligés, les Bénéficiaires Senior, les Obligataires Investisseurs et les actionnaires de l'Emprunteur C, portant sur les droits respectifs des différentes catégories de créanciers des Obligés.

« **Crédit d'Acquisition FDR/Hild** » désigne le crédit à terme décrit au paragraphe (B) de l'Article 2.1, consenti à l'Emprunteur C sous forme de la Tranche A3 et la Tranche C.

« **Crédit de Croissance Externe** » désigne le crédit à terme décrit au paragraphe (A)(1) de l'Article 2.1, consenti à l'Emprunteur A sous forme de la Tranche A2 et la Tranche B2.

« **Crédit de Refinancement** » désigne le crédit à terme décrit au paragraphe (A)(1) de l'Article 2.1, consenti à l'Emprunteur A sous forme de la Tranche A1 et la Tranche B1.

« **Date de Remboursement des Tranches B** » désigne, s'agissant de la Tranche B1 et de la Tranche B2, le **31 octobre 2028** ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement de la Tranche C** » désigne, s'agissant de la Tranche C, le **31 octobre 2029** ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement Finale du Crédit Renouvelable** » désigne, s'agissant de tout Tirage au titre du Crédit Renouvelable, le **31 janvier 2028** ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Tranche A1** » désigne la tranche A1 du Crédit de Refinancement d'un montant maximum en principal de 30.000.000 EUR.

« **Tranche A2** » désigne la tranche A2 du Crédit de Croissance Externe d'un montant maximum en principal de 5.000.000 EUR.

« **Tranche A3** » désigne la tranche A3 du Crédit d'Acquisition FDR/Hild d'un montant maximum en principal de 10.000.000 EUR.

« **Tranche B1** » désigne la tranche B1 du Crédit de Refinancement d'un montant maximum en principal de 30.000.000 EUR.

« **Tranche B2** » désigne la tranche B2 du Crédit de Croissance Externe d'un montant maximum en principal de 5.000.000 EUR.

« **Tranche C** » désigne la tranche C du Crédit d'Acquisition FDR/Hild d'un montant maximum en principal de 10.000.000 EUR.

« **Tranches** » désigne les Tranches A, les Tranches B et la Tranche C ou, le cas échéant, le montant en principal restant dû au titre de celles-ci.

Clauses contractuelles

Remboursement

- (A) L'Emprunteur A remboursera la **Tranche A1** à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aurait pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale de la Tranche A1 devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement de la Tranche A1	Principal Dû (EUR)
31 janvier 2023	5.000.000
31 janvier 2024	5.000.000
31 janvier 2025	5.000.000
31 janvier 2026	5.000.000
31 janvier 2027	5.000.000
Date de Remboursement Finale de la Tranche A1, soit le 31 janvier 2028	5.000.000

- (B) L'Emprunteur A remboursera la Tranche B1 en une seule fois à la Date de Remboursement des Tranches B, soit le 31 octobre 2028.
- (C) Tout montant du Prêt de Refinancement remboursé le sera à titre définitif.

- (A) L'ensemble des Tirages au titre de la **Tranche A2** sera consolidé en un Tirage unique à compter de la fin de la Période de Tirage afférente au Crédit de Croissance Externe. Le montant ainsi consolidé sera remboursé en 4 annuités à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aura pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale de la Tranche A2 devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement de la Tranche A2	Principal Dû
31 janvier 2025	25 % du montant consolidé
31 janvier 2026	25 % du montant consolidé
31 janvier 2027	25 % du montant consolidé
Date de Remboursement Finale de la Tranche A2, soit le 31 janvier 2028	25 % du montant consolidé

- (B) L'Emprunteur A remboursera la Tranche B2, en une seule fois à la Date de Remboursement des Tranches B, soit le 31 octobre 2028.
- (C) Tout montant remboursé d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe le sera à titre définitif.

- (A) L'Emprunteur C remboursera la **Tranche A3** à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aurait pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale de la Tranche A3 devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement de la Tranche A3	Principal Dû (EUR)
31 janvier 2024	1.666.666
31 janvier 2025	1.666.666
31 janvier 2026	1.666.666
31 janvier 2027	1.666.666
31 janvier 2028	1.666.666
Date de Remboursement Finale de la Tranche A3, soit le 31 janvier 2029	1.666.670

- (B) L'Emprunteur C remboursera la Tranche C en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche C, soit le 31 octobre 2029.
- (C) Tout montant du Prêt d'Acquisition FDR/Hild remboursé le sera à titre définitif.

Clauses contractuelles

Intérêts

« EURIBOR » désigne :

- (A) le Taux Écran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée équivalente à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré ; ou
- (B) si aucun Taux Écran n'est disponible pour la Période d'Intérêts dudit Prêt Senior, la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième (4^{ème}) décimale supérieure) des taux offerts par les Banques de Référence à des banques de premier rang sur le marché interbancaire européen, qui auront été communiqués, à sa demande, à l'Agent Senior à 15h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'un montant comparable à celui du Prêt Senior considéré et d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré.

étant précisé que si l'un des taux mentionnés au (A) ou au (B) ci-dessus est inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

« Jour de Fixation » désigne :

- (A) pour toute période pour laquelle un taux EURIBOR doit être fixé, le deuxième Jour TARGET qui précède le premier jour de cette période ;
- (B) pour la fixation du taux €STR, le jour considéré ou, si celui-ci n'est pas un Jour TARGET, le Jour TARGET précédent.

« Marge » désigne la Marge Initiale, telle qu'éventuellement modifiée conformément à l'Article 12.5.

« Marge Initiale » désigne :

- (A) en ce qui concerne la Tranche A1 et la Tranche A2, 2,15 % par an ;
- (B) en ce qui concerne la Tranche A3, 2,75 % par an ;
- (C) en ce qui concerne les Tranches B, 2,55 % par an ;
- (D) en ce qui concerne la Tranche C, 4,75 % par an ;
- (E) en ce qui concerne chaque Tirage au titre du Crédit Renouvelable, 1,75 % par an.

Choix des Périodes d'Intérêts relatives aux Prêts à Terme

- (A) La première Période d'Intérêts applicable au Crédit de Refinancement a commencé le 16 décembre 2021 et s'est terminée le 31 janvier 2022.
- (B) La première Période d'Intérêts relative à tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe sera d'une durée permettant de faire coïncider la fin de ladite première Période d'Intérêts avec la fin de la Période d'Intérêts relative au Prêt de Refinancement en cours au moment dudit Tirage.
- (C) La première Période d'Intérêts applicable au Prêt d'Acquisition FDR/Hild commencera à la date de signature de l'Avenant et terminera le 31 janvier 2023.
- (D) Chaque Période d'Intérêts relative au Prêt de Refinancement et/ou à un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe, autre que la première Période d'Intérêts, aura une durée de 3 mois.
- (E) Sous réserve des autres stipulations de l'Article 11.1, chaque Période d'Intérêts relative au Prêt d'Acquisition FDR/Hild, autre que la première Période d'Intérêts, aura une durée de 3 mois ou de 6 mois ou toute autre période convenue entre l'Emprunteur C et l'Agent Senior (agissant conformément aux instructions de tous les Prêteurs Senior). L'Emprunteur C indiquera la Période d'Intérêts choisie pour le Prêt d'Acquisition FDR/Hild dans une Notification de Période d'Intérêts.

Ajustement de la Marge

- (A) La Marge applicable aux Prêts Senior sera révisée annuellement, et pour la première fois pour la Période de Calcul se terminant le 31 décembre 2023, à la baisse ou à la hausse en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité Annuel pour la Période de Calcul concernée, conformément au tableau ci-dessous :

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Tranche A3 Marge applicable (%)	Tranche C Marge applicable (%)	Tranche A1 et Tranche A2 Marge applicable (%)	Tranches B Marge applicable (%)	Crédit Renouvelable Marge applicable (%)
$R1 > 3,00$	2,75%	4,75%	2,40%	2,80%	2,00 %
$2,50 < R1 \leq 3,00$	2,50%	4,75%	2,15%	2,55%	1,75 %
$2,00 < R1 \leq 2,50$	2,25%	4,75%	1,90%	2,30%	1,50 %
$1,50 < R1 \leq 2,00$	2,00%	4,50%	1,65%	2,05%	1,25 %
$1,00 < R1 \leq 1,50$	1,75%	4,50%	1,40%	1,80%	1,00 %
$R1 \leq 1,00$	1,50%	4,50%	1,15%	1,55%	0,75 %

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« Banques de Couverture » désigne (A) Crédit Lyonnais qui a conclu un ou plusieurs Contrats de Couverture au titre du Crédit de Refinancement et a adhéré au Contrat de Subordination et sur le Rang en qualité de Banque de Couverture depuis la Date de Signature jusqu'à la date de signature de l'Avenant et (B) à compter de la date de signature de l'Avenant, le ou les établissements de crédit de premier rang avec lesquels seront conclus, prolongés ou renouvelés, un ou plusieurs Contrats de Couverture au titre du Crédit d'Acquisition FDR/Hild et qui adhéreront au Contrat de Subordination et sur le Rang en qualité de Banque de Couverture.

« Contrat de Couverture » désigne le ou les contrat(s) de couverture de taux d'intérêts basé(s) sur le contrat cadre ISDA ou le contrat cadre FBF conclu(s) ou devant être conclu(s), et/ou le cas échéant, prolongé(s) ou renouvelé(s), en modifiant un ou plusieurs contrat(s) de couverture conclu(s) dans le cadre du Prêt Bancaire Existant, par l'Emprunteur A et par l'Emprunteur C, conformément à l'Article 23.24.

Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur A a conclu en date du 21 janvier 2021 avec Crédit Lyonnais, un Contrat de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur A contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,10% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à au moins 50 % de l'encours du Crédit de Refinancement.
- (B) L'Emprunteur C s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de la date de signature de l'Avenant, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur C contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2,00% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts (avant prise en compte du dernier paragraphe de la définition d'EURIBOR) pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à au moins 66,67 % de l'encours du Crédit d'Acquisition FDR/Hild.
- (C) Les Contrats de Couverture sont des contrats distincts, et la résiliation des Contrats de Couverture se fera conformément aux stipulations des Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur concerné.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

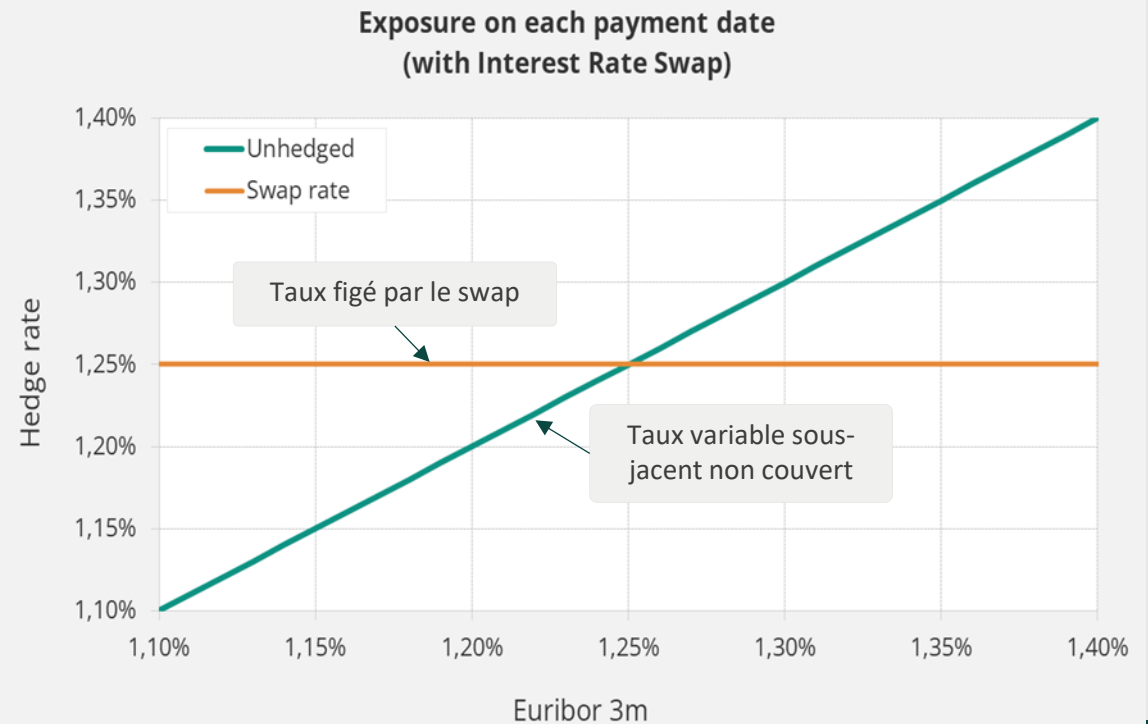
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

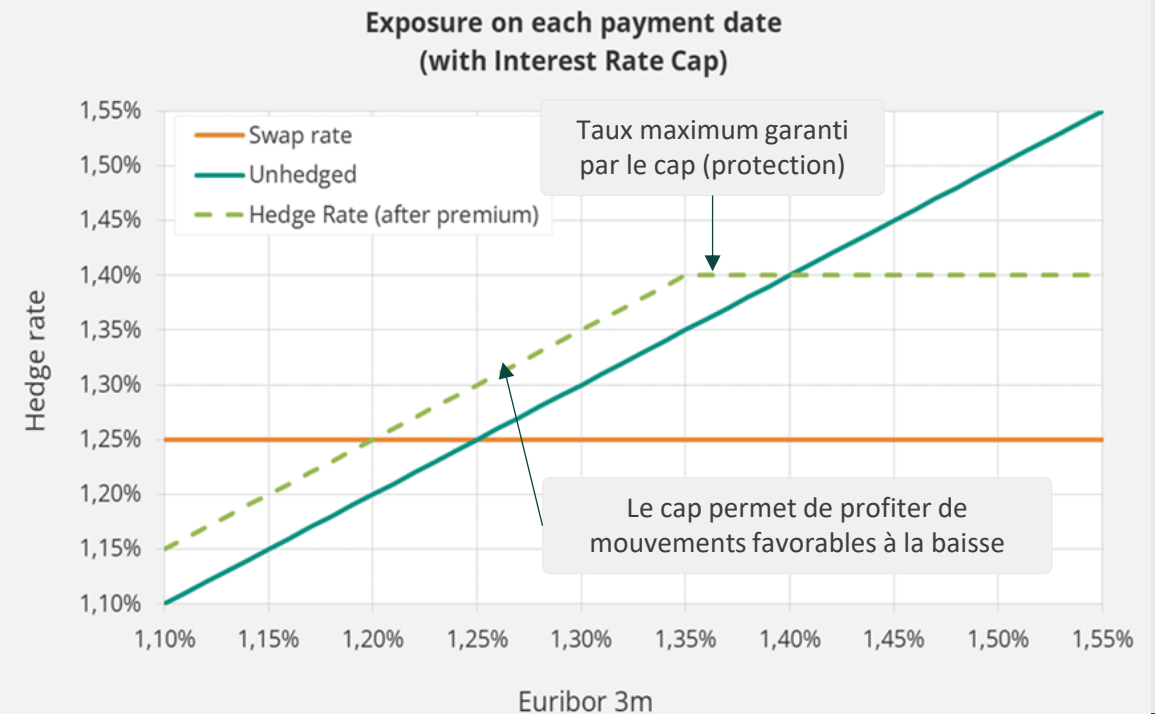
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

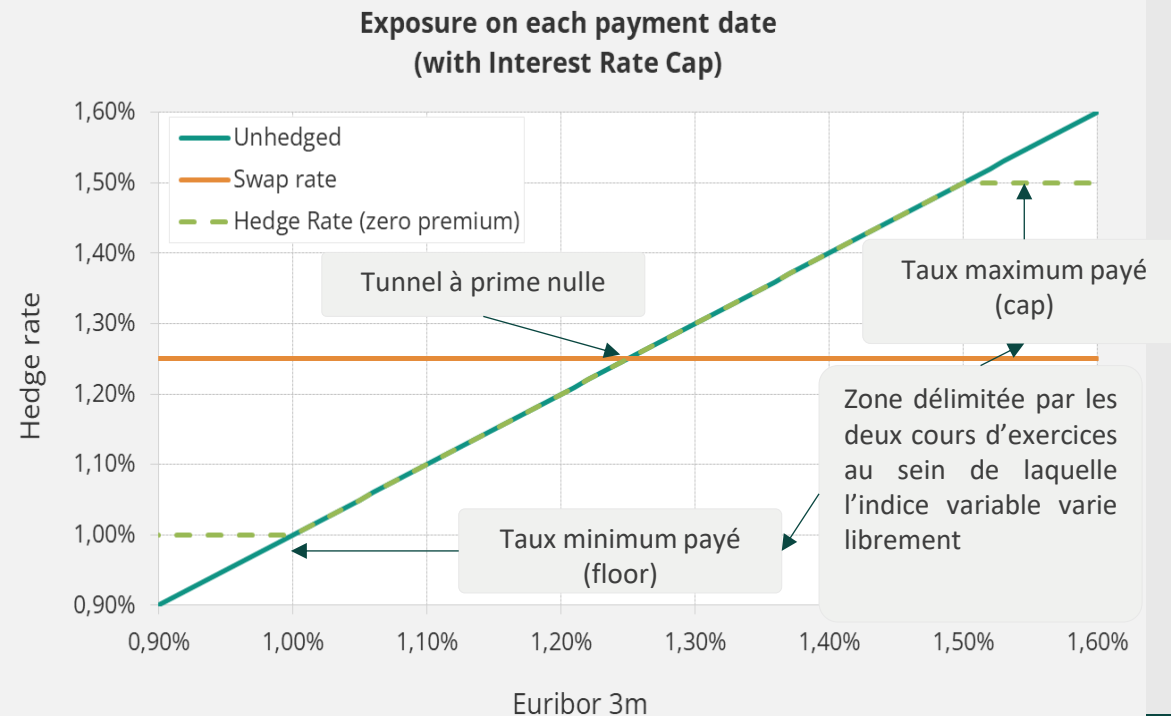
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

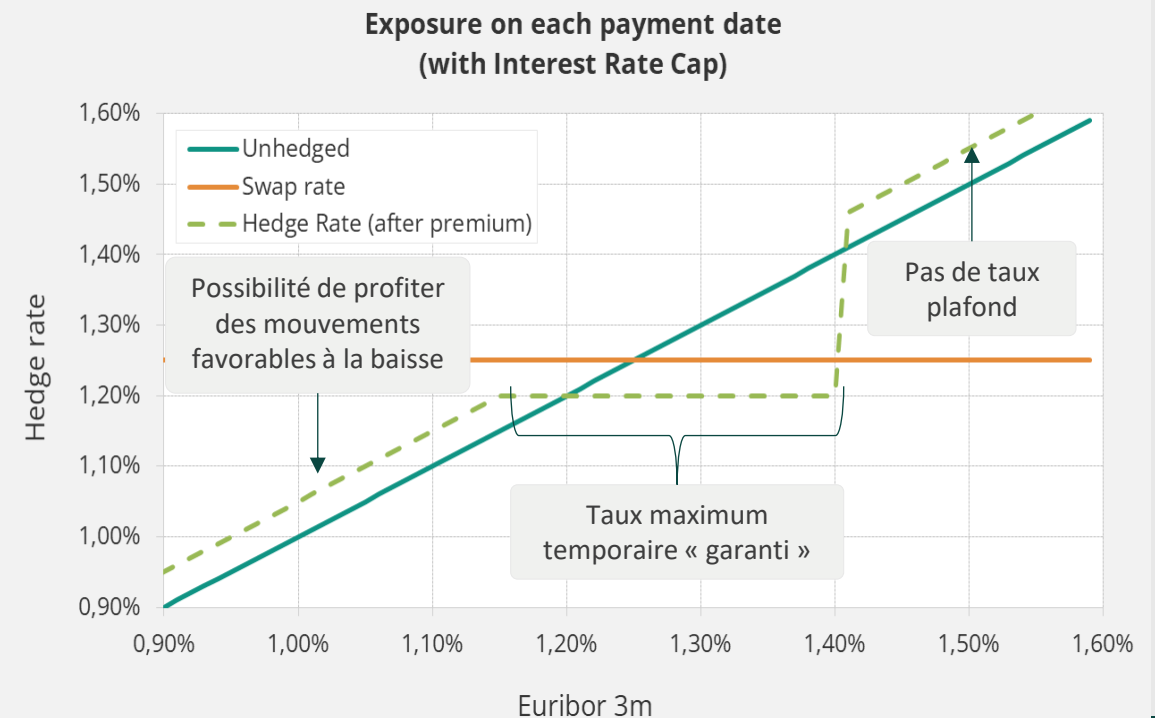
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

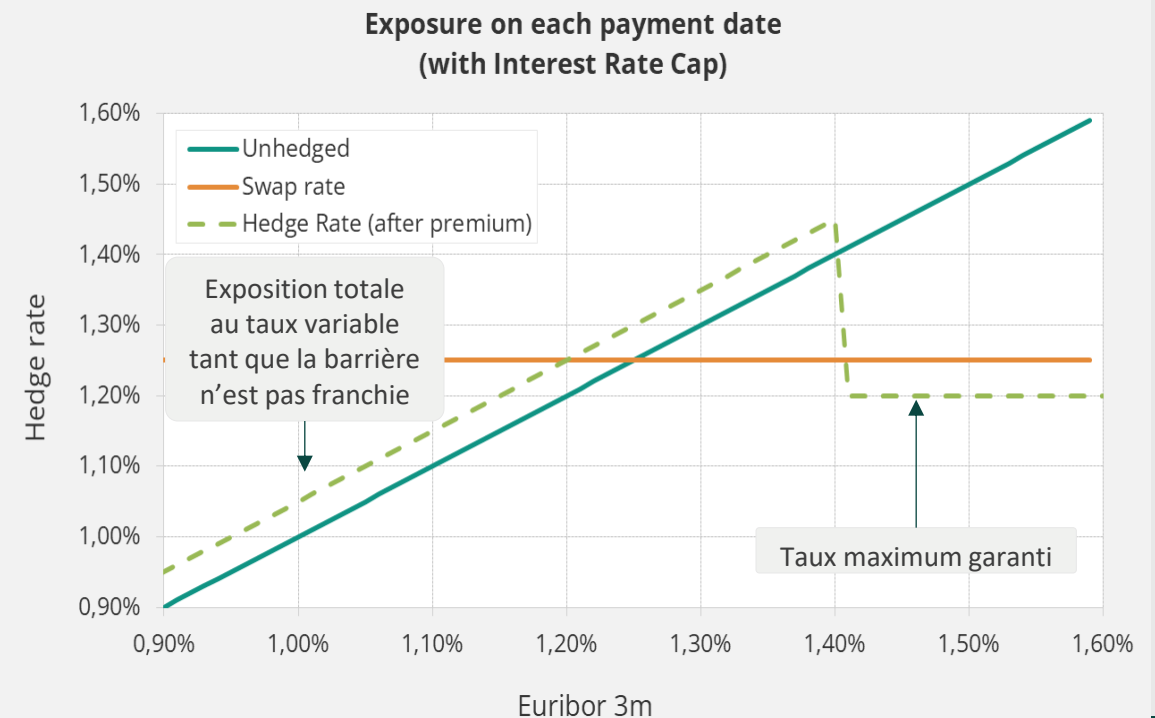
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

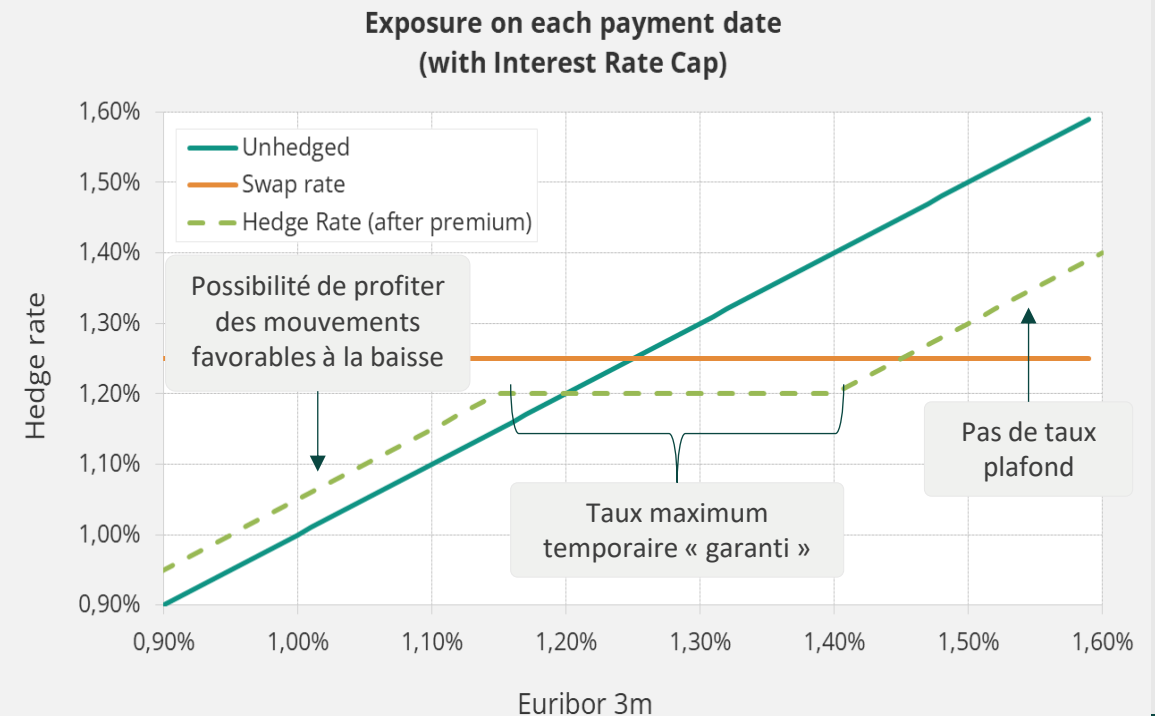
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.